



Le Burundi célèbre la Journée Internationale de la Femme



Le Burundi a célébré lundi, le 09 mars 2020, à Gitega, la capitale politique, la journée internationale de la femme qui est normalement célébrée le 08 mars 2020. Au niveau International, le thème de cette année était : « Levez-vous pour les droits des femmes ». Au Burundi, la journée a été célébrée sous le thème : « Levons-nous tous pour la réalisation des Droits des femmes ».

Les cérémonies se sont déroulées au stade Ingoma de Gitega et étaient rehaussées par la présence du couple présidentiel, le Président du Sénat et son épouse, les grands dignitaires du pays, le haut commandement dans les corps de forces de Défense et de Sé-

curité ainsi que les Organisations Internationales œuvrant dans la défense des droits des femmes.

Le Secrétaire exécutif du Forum National des Femmes (FNF), Dr Janvière Ndirahisha a remercié le Président de la République pour l'étape franchie dans la promotion des droits des femmes et lui a demandé que dans les 3 postes de premiers rangs, figure une femme parce que les femmes ont la capacité requise pour occuper ces postes.

Le Représentant résident du système des Nations Unies au Burundi M. Garry Conille a indiqué que la célébration de cette année vient avec un cachet spécial de tant plus que le Secrétaire

Sommaire

page

Le Burundi célèbre la Journée Internationale de la Femme

1

Gihanga : le Président de l'Assemblée Nationale appelle la population à s'auto développer

2

Gihanga : le Président de l'Assemblée Nationale appelle la population à s'auto développer

3

Elaboration de la Stratégie Nationale de Communication pour le Développement en appui au PND 2018-2027

4

Gitega: les militants du CNDD-FDD manifestent leur soutien à leur candidat aux présidentielles

5

Lac Tanganyika: la zone tampon doit être respectée

7

Communiqué de Presse de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi

10

Général de Nations Unies M. Antonio Guterres a fait savoir que l'inégalité entre les sexes est l'injustice la plus flagrante de notre époque, le plus grand défi à relever en matière des droits humains et une question de pouvoir.

Il a déploré que les femmes soient encore « très souvent privées de voix, leurs opinions ignorées et leur expérience mise à l'écart », y compris dans les processus de paix ou en matière de planification sanitaire.

M. Garry Conille a souligné qu'au Burundi un pas important a été franchi dans la réduction de la mortalité maternelle, dans l'accouchement assisté et dans la représentativité dans les instances de prise de décision.

Le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre Monsieur Martin Nivyabandi quant à lui, a fait savoir que cette commémoration arrive dans un contexte où le monde entier célèbre le 25ème anniversaire de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Beijing de 1995, le 20ème anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité ; le 5ème anniversaire des objectifs de développement durable (ODD) et aussi au moment où le Burundi entre dans une période électorale.

Il a indiqué par la suite que dans le cadre de la promotion des droits de la femme, le Gouvernement du Burundi a déjà mis en place des mécanismes chargés de la protection et de la promotion des droits de la femme comme politiques et stratégies favorables à la promotion des droits de la femme. Selon le Ministre, le Burundi a également mis en place un cadre légal favorable à la promotion des droits des femmes par l'adoption de nouvelles lois et la révision de celles contenant des dispositions discrimi-

natoires.

Prenant la parole, le Président de la République Son Excellence Pierre Nkurunziza a d'abord répondu à la requête selon laquelle la femme devrait figurer dans les 3 postes de premier rang. A ce sujet, le Chef de l'Etat a indiqué que les femmes doivent se faire valoir et militer dans les partis politiques pour montrer ce dont elles sont capables. « La femme ne doit pas attendre le gâteau sur un plateau d'or », a insisté Son Excellence Pierre Nkurunziza.

Le Président de la République a par la suite prodigué 16 conseils aux femmes burundaises pour que le pays se développe avec des valeurs des ancêtres. Il a demandé aux femmes d'être l'épicentre du foyer, de travailler et de chercher les postes de prise de décisions tout en respectant les mœurs et de montrer réellement qu'elles sont à la hauteur de leurs tâches. Il leur a également demandé d'adhérer dans des coopératives de développement qui constitueraient un espace d'épanouissement et d'autonomisation de la femme. Le Chef de l'Etat a demandé également aux époux de soutenir leurs femmes dans leurs projets de développement.

Le Président de la République, Son Excellence Pierre Nkurunziza a déploré néanmoins le comportement de certaines femmes qui se méconduisent avec le risque de voir un jour leurs ménages se disloquer.

Pour terminer, le Chef de l'Etat a décerné des certificats d'honneur aux femmes, hommes et filles qui se sont distingués dans la promotion du genre dans divers domaines. Le forum des femmes quant lui a décerné au Président de la République une coupe et une médaille et à son épouse, un cadeau diamantin sur lequel était inscrit les bonnes œuvres de la Première Dame. (source: www.rtnb.bi)

Gihanga : le Président de l'Assemblée Nationale appelle la population à s'auto développer



Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda a visité mardi, le 10 mars 2020, la commune de Gihanga en province Buzanza. L'Objectif de cette visite était d'échanger avec la population sur le développement de la commune, le bien-être notamment la construction de maisons décentes.

L'Administrateur de Gihanga et le Gouverneur de Bu-

banza ont indiqué que la sécurité est bonne dans la province et que les partis politiques travaillent dans la sérénité. Ils ont précisé que si un différend surgit entre membres des différents partis politiques, il est vite réglé par les représentants de ces partis.

Le Très Honorable Pascal Nyabenda a demandé à la quadrilogie d'être vigilante parce que la distance sur la frontière avec la République Démocratique du Congo est longue et constitue des points d'entrée des malfaiteurs. Il a aussi demandé à la population de dénoncer tout suspect auprès des forces de sécurité.

A la veille des élections de 2020, le Président de l'Assemblée Nationale demande aux membres des différents partis politiques de préparer les élections dans la tranquillité malgré leur opinion divergente. Il a précisé qu'entre leaders de partis politiques, il n'y a pas de problèmes mais que les incidents se produisent au niveau des subalternes.

Le Très Honorable Pascal Nyabenda demande à la population de Gihanga de se spécialiser dans la culture du riz et l'élevage de bovins parce que l'environnement est très favorable pour les 2 activités. Il leur a recommandé d'utiliser les revenus provenant de la récolte pour se construire des maisons décentes, se disant très étonné de voir un riziculteur qui passe plus de 20 ans dans une maisonnette dérisoire.

Comme la loi sur l'élevage en stabulation permanente sera effective avec l'année 2021, le Président de l'Assemblée Nationale fait un clin d'œil à la population de Gihanga de se préparer en conséquence pour

construire les étables et produire du fourrage de leurs cheptels. Il a mis en garde les gestionnaires des coopératives Sangwe en leur indiquant que la somme de 10 millions est un crédit qu'ils doivent rembourser.

Les participants à la réunion ont soulevé le problème lié à la carence des produits industriels comme le Ciment BUCECO, l'engrais organo-minéral FOMI et le sucre de la SOSUMO. Le Très Honorable Pascal Nyabenda a fait savoir que tout cela est lié à la spéculation de certains commerçants qui veulent s'enrichir très rapidement. Le Président de l'Assemblée Nationale déplore le fait que l'administration à la base est complice tout comme d'ailleurs pour la vente de boissons prohibés.

Il a demandé à toute personne éprise de paix et de patriotisme de dénoncer ces spéculateurs pour que le commerce se fasse dans le strict respect de la loi. Il a promis à la population d'en parler avec le Ministre qui a l'Agriculture dans ses attributions ainsi qu'avec le Directeur Général de FOMI afin qu'ils donnent des éclaircissements liés à cette pénurie d'engrais.

La population a également soulevé le manque d'eau potable, des routes en mauvais état ainsi que les accidents sur la route Bujumbura Cibitoke et demande qu'on y érige des dos d'âne.

Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Pascal Nyabenda a promis de contacter les Sociétés d'assurances pour la construction des dos d'ânes. Concernant la question de l'eau potable, la circonscription sera desservie par l'eau qui proviendra de la Kibira.

(Source: www.rtnb.bi)

Le Ministre en charge du Commerce s'exprime sur la flambée du prix du sucre SOSUMO



Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme Monsieur Jean Marie Niyokindi a animé lundi, le 9 mars 2020 un point de presse pour s'exprimer sur la flambée du prix du sucre SOSUMO qui s'observe ces derniers jours. Le Ministre Niyokindi Jean Marie a mis en garde tous les commerçants spéculateurs : « les magasins concernés par la spéculation seront fermés, de fortes amendes seront infligées et les quantités saisies de sucre caché seront vendues aux enchères ».

Au cours de ce point de presse, le Ministre en charge du commerce a fait remarquer que certains commer-

çants ont tendance à ne pas respecter les prix en vigueur du sucre de 2400 fbu par kilogramme. Il a déploré le fait que le kilogramme de sucre varie actuellement entre 2 600 et 3000 fbu. « Pourtant, la quantité de sucre SOSUMO distribuée mensuellement n'a pas varié et tourne autour de 2 500 à 2 700 tonnes par mois », a précisé le Ministre.

Selon le Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, une certaine source indique qu'une quantité importante de sucre servi par la SOSUMO serait stockée dans les entrepôts des commerçants grossistes et distributeurs agréés à des fins de spéculation, au moment où d'autres augmentent délibérément et de manière irresponsable le prix de gros. « A leur tour, les détaillants qui achètent à un prix élevé mettent leur marge et rehaussent davantage le prix au kilo » a laissé entendre le Ministre.

Le Ministre Niyokindi Jean Marie a mis en garde tous les commerçants spéculateurs : « les magasins concernés par la spéculation seront fermés, de fortes amendes infligées et les quantités saisies de sucre caché seront vendues aux enchères », a averti Monsieur J Marie Niyokindi.

Et d'ajouter que les grossistes agréés par la SOSUMO qui seront attrapés en train de spéculer seront rayés de la liste et que les sanctions pécuniaires leur

seront imposées. « Des amendes seront aussi infligées aux détaillants spéculateurs », a indiqué le Ministre.

Le Ministre Jean Marie Niyokindi a saisi l'occasion pour demander à la population, en particulier aux consommateurs du sucre SOSUMO de dénoncer toute fraude ou cache de sucre afin d'éradiquer définitivement ce mauvais comportement de certains commerçants.

Le Ministre en charge du Commerce a également profité de l'occasion pour interpeller l'administration provinciale de s'assurer que les grossistes de sucre SOSUMO agréés dans leurs provinces font parvenir le sucre à destination et que celui-ci est vendu au prix officiel.

Cette mise en garde a été aussi adressée aux commerçants des produits de grande consommation tels que les produits BRARUDI et le ciment BUCECO.

Pour terminer, Monsieur Jean Marie Niyokindi a fait savoir que le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme va désormais faire un suivi rigoureux et régulier des prix de certains produits stratégiques et de première nécessité en vue d'assurer la protection des consommateurs et la disponibilité de ces produits sur le marché.

(source: www.rtnb.bi)

Elaboration de la Stratégie Nationale de Communication pour le Développement en appui au PND 2018-2027



Le Ministre de la Communication et des Médias, M. Frédéric Nahimana, a ouvert mardi le 10 mars 2020, à l'Hôtel Rehoboth, en commune et province Gitega (centre du Burundi), un atelier sur l'élaboration de la Stratégie Nationale de Communication pour le Développement en appui au Plan National de Développement (PND) 2018-2027, sous le volet «

Renforcement des capacités des parties prenantes ».

Ces assises ont duré deux jours, ont regroupé les hauts cadres du Ministère de la Communication et des Médias ainsi que les Chargés de la communication des différents Ministères et Institutions étatiques.

Le PND 2018-2027 est un document de référence pour tous les acteurs de développement au Burundi, a indiqué dans son allocution le Ministre Nahimana, précisant que les nombreuses actions de développement qui seront entreprises pour améliorer la qualité de vie des populations méritent d'être accompagnées par une communication appropriée.

"Conscient que la communication constitue un facteur essentiel dans le processus de développement", a-t-il déclaré, "le PND 2018-2027 précise une impor-

tance des médias et de la communication en ces termes" : « Le rôle de la presse et des médias en général est capital pour un accompagnement efficace d'une telle dynamique de changement.

S'il est vrai que certains environnements culturels sont plus favorables au développement que d'autres, il est nécessaire que l'information, l'éducation et la formation soient mises à contribution pour y arriver».

D'après le Ministre Nahimana, l'information, l'éducation et la formation ne sont pas assez pour changer les comportements de l'individu et de la société, ce qu'est l'objectif de la communication pour le développement.

Plus qu'une simple stratégie, la communication pour le développement est un processus social fondé sur la promotion du dialogue entre les communautés et les décideurs à l'échelon local, national et régional, a-t-il expliqué, précisant qu'elle a pour but de promouvoir, développer et mettre en oeuvre des politiques et programmes qui améliorent la qualité de la vie pour tous. Bien plus, a-t-il

ajouté, cet atelier vise globalement, au besoin, de consolider le dialogue entre les partenaires et le Gouvernement pour promouvoir le partage des connaissances et des informations avec toutes les autres parties prenantes à la réussite du PND 2018-2027.

Parlant de la valeur ajoutée des assises, M. Nahimana a fait savoir que celle-ci réside non seulement en accroissement des capacités et des compétences des parties prenantes dans le domaine de la communication pour le développement, mais aussi dans la création d'un forum interactif où les leçons pratiques apprises et les questions de communication soulevées seront partagées et analysées pour être intégrées dans la stratégie.

Auparavant, la représentante de l'UNICEF au Burundi avait exprimé ses félicitations à l'endroit du Gouvernement burundais pour son engagement soutenu en faveur de la promotion des droits de l'enfant. Elle a également félicité le Burundi pour son investissement durant l'élaboration et la validation du PND (2018-2027)

(source: abpinfos)

Gitega: les militants du CNDD-FDD manifestent leur soutien à leur candidat aux présidentielles



Le parti CNDD-FDD dans la province Gitega a organisé vendredi, le 6 mars 2020, des cérémonies pour féliciter et soutenir son candidat aux présidentielles 2020 Monsieur Evariste Ndayishimiye qui est également natif de cette province

Les cérémonies ont commencé par une marche qui a débuté à l'ancien parking et qui a contourné le quartier Nyamugari et Shatanya pour arriver sur le lieu des festivités proprement-dit. Elles ont été honorées par la présence des Députés élus dans la circonscription de cette province.

Après la marche, des discours de circonstance ont été prononcés à la place où se trouve l'arbre marquant le centre du pays. Le Secrétaire Provincial du CNDD-FDD de Gitega Honorable Georges Nshimirimana a félicité au nom des militants, le Général Major Evariste Ndayishimiye pour avoir été choisi comme candidat qui représente le parti au pouvoir dans les élections présidentielles de mai 2020.

L'honorable Georges Nshimirimana a indiqué qu'il s'agit d'une occasion de manifester la joie qu'ils ont dans leurs cœurs et de remercier le Seigneur qui a honoré la province Gitega. Il a alors invité toute la population de Gitega en particulier les membres du CNDD-FDD à voter massivement le Général Major Evariste Ndayishimiye .

Le Secrétaire provincial du CNDD-FDD se réjouit de la paix et de la sécurité qui caractérisent la province de Gitega. Il a félicité les membres de différents partis politiques qui œuvrent dans la province de Gitega pour sa bonne cohabitation. Il les a encouragés de continuer à garder cet esprit de fraternité en consolidant la coalition sociale.

Honorable Georges Nshimirimana a invité la population de

continuer à vaquer à leurs travaux de développement. Il se réjouit également des travaux de développement qui ont été réalisés. Il a exhorté la population à rester calme en cette période prè-électorale.

L'Honorable Georges Nshimirimana a remercié les

Bagumyabanga de Gitega qui ont répondu massivement aux cérémonies. Il a signalé que de telles cérémonies ont été organisées dans toutes les communes de la province Gitega

(Source: www.rtnb.bi)

L'OBR sensibilise les contribuables à déclarer les impôts sur les revenus locatifs dans les délais



L'Office Burundais des Recettes (OBR) a animé mardi, le 10 mars 2020, une conférence de presse au cours de laquelle le Chef de service Gestion de l'Impôt Locatifs Monsieur Joseph Ndayizeye a lancé un appel aux contribuables qui n'ont pas encore déclaré l'impôt locatif. Il leur a rappelé que le travail se poursuit jusqu'au 30 mars de cette année, délai limite de paiement de l'impôt.

Pour faciliter la tâche, l'OBR a prévu cinq sites, à savoir l'Ecole d'Excellence de Ngagara, le Cercle Saint Michel, le chef-lieu de la zone Kinama, le chef-lieu de la commune Mukaza et le Petit Séminaire de Kanyosha. Selon Monsieur Ndayizeye, les contribuables répondent à l'appel lancé, mais ne viennent pas au rythme attendu. Les communiqués se poursuivent, de même que le véhicule lance-voix qui continue à sillonner la capitale. Les contribuables ne devraient pas attendre les derniers jours pour éviter les bousculades, a-t-il dit.

Il a profité de cette occasion pour rappeler comment cet impôt se calcule. En effet, la déclaration se fait sur le montant total des revenus encaissés. Le plafond imposable est de 1.800.000 FBu par an.

Le montant total des revenus est déduit de 40% représentant l'entretien de l'immeuble ou du terrain loué. On déduit également le montant des intérêts de

banque pour les immeubles construits ou achetés sur crédit.

Pour les veufs et les veuves, les orphelins de moins de 18 ans, les personnes vivant avec un handicap et les retraités, on leur fait un abattement de 3.000.000 FBu. Pour les revenus annuels inférieurs à 1.800.000 FBu, le taux d'imposition est de 0%, mais les concernés doivent déclarer. Le taux d'imposition est de 20% pour les revenus égaux à 1.800.000 FBu et 30% les revenus supérieurs à 1.800.000 FBu.

La déclaration des revenus perçus est très importante, a noté M. Ndayizeye. D'abord parce que le contribuable en ordre avec la loi reste tranquille. Ensuite, si la déclaration contient des erreurs, l'OBR a du temps suffisant pour les corriger et le contribuable a du temps suffisant pour réclamer, s'il y a lieu de réclamer.

Le Chef de service Gestion de l'Impôt sur les Revenus Locatifs salue le pas franchi et demande aux contribuables de respecter les délais dans la déclaration de l'impôt sur les revenus locatifs, à savoir avant le 31 mars. Selon le Chef de service gestion de l'impôt locatifs, les contribuables retardataires seront soumis à une amende prévue par la loi.

(Source: [rtnb](#) et [abpinfos](#), édité par la Rédaction du MAE)

Lac Tanganyika: la zone tampon doit être respectée



Le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire Monsieur Omer Niyonkuru a effectué mardi, le 10 mars 2020 une descente de travail en province de Rumonge. L'objet de cette descente était de vérifier la réalité des informations qui circulaient sur les réseaux sociaux disant que le littoral du Lac Tanganyika a été vendu à des personnes tierces en violation de la loi.

Le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, en compagnie du Gouverneur de la province de Rumonge Monsieur Juvénal Bigirimana ainsi qu'une équipe composée par les membres de l'administration locale, un Sénateur élu dans la circonscription de Rumonge et certains fonctionnaires de l'aménagement du territoire à Rumonge, ont parcouru à pied depuis Gitaza, le littoral du Lac Tanganyika pour se rendre à Kizuka sur la colline Kagongo.

A cet endroit, ils ont constaté que la société SAVONOR a acheté des terrains à la population, mais dans le respect de la loi régissant la zone tampon.

La descente sur le littoral du lac Tanganyika s'est poursuivie jusqu'à l'entrée de la ville de Rumonge sur la colline de Mwange. A cet endroit, la délégation a constaté que la loi régissant la zone tampon a été complètement violée : un hôtel d'un privé est entrain d'y être érigé. Pour cela, le Gouverneur de Rumonge et le Directeur Général de l'aménagement du Territoire ont pris une mesure d'arrêter ces constructions anarchiques dans la zone tam-

pon du littoral de Lac Tanganyika.

Concernant la population qui a déjà construit dans la zone tampon avant la mise en place de la loi régissant la zone tampon du Lac Tanganyika, le Gouverneur Juvénal Bigirimana précise que les instances habilitées vont prendre des mesures adéquates.

Pour les terrains non encore bâtis, tout comme les terrains qui sont en train d'être construits en face du littoral du lac Tanganyika, une mesure a été prise interdisant toutes les activités jusqu'à nouvelle ordre.

Concernant les lamentations de la population de Kizuka qui a été contrainte de vendre ses terrains à des prix dérisoires, une liste des concernés et une commission provinciale seront mises en place pour étudier le sort de ces conflits entre la population et la société SAVONOR en vue de trouver une solution durable. Le Directeur Général Monsieur Omer Niyonkuru propose aussi une résolution à l'amiable entre l'acheteur et le vendeur.

Concernant le non respect de la zone tampon de 150 m à partir du Lac Tanganyika, le Directeur Général de l'Aménagement du Territoire n'y va pas par quatre chemins. « La loi est claire, celui qui a construit à ce périmètre doit impérativement vider les lieux, a averti le Directeur Général.

Aux moments où les instances habilitées les aideront à la démolition de ces constructions anarchiques, les coupables seront sanctionnés par le paiement des frais de démolition. Selon lui, nul n'est sensé ignorer la loi et personne n'est au dessus de la loi, la loi doit être appliquée à la rigueur a-t-il conclu. (Source: www.rtnb.bi)

Mobilisation des autorités administratives et judiciaires autour des activités de la CNTB

La mobilisation de la population, des autorités administratives, judiciaires et policières figure autour des activités de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB), comme l'une de ses stratégies pour bien accomplir sa mission, a-t-il précisé le porte-parole de cette commission, Monsieur Dieudonné Mbonimpa.

L'implication de tous ces intervenants permettra aux sinistrés de rentrer dans leurs droits de propriété d'une part, et facilitera la continuité du travail de la CNTB sur terrain, d'autre part, a dit Monsieur Dieudonné Mbonimpa. Bien plus, a-t-il dit, toutes les séances de règlement des conflits fonciers doivent commencer par une séance d'éducation à la paix et à la cohabitation pacifique. Les efforts seront consentis dans les provinces de Makamba (sud) et Rumonge (sud-ouest)

qui regorgent le nombre le plus élevé de dossiers en attente de traitement.

D'autres stratégies arrêtées par la CNTB, pour mener à bon port son programme, concernent l'identification des dossiers urgents et l'exécution des dossiers déjà clôturés, la programmation des descentes sur terrain des membres des délégations provinciales et l'octroi des attestations de non recours pour empêcher les parties en conflit de faire des recours en dehors des délais prescrits par la loi.

L'évaluation hebdomadaire et mensuelle des activités réalisées, la remise des terres domaniales au Ministère ayant les terres dans ses attributions et la remise des documents de notification des décisions prises par la CNTB aux parties en conflit figurent aussi parmi les stratégies de réussite de la CNTB.

(source : abpinfos)

Six dossiers de candidature à l'élection présidentielle ont été acceptés par la CENI



Le Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), Dr Pierre Claver Kazihise a, au cours d'un point de presse qu'il a animé le mardi 10 mars 2020, communiqué les résultats de l'analyse des candidatures à l'élection présidentielle de 2020.

"Au total, dix candidats ont déposé leurs dossiers de candidature à l'élection présidentielle", a signalé M. Kazihise, ajoutant que "ces dossiers ont été soumis à

une analyse approfondie, sur base principalement des dispositions de la Constitution et du Code électoral".

Sur les dix dossiers de candidature, six ont été acceptés. Il s'agit des dossiers de Monsieur Evariste Ndayishimiye du parti CNDD-FDD, de l'Honorable Agathon Rwasa du parti CNL, de Monsieur Gaston Sindimwo du parti UPRONA, de l'Honorable Léonce Ngendakumana du parti Sahwanya-FRODEBU et des indépendants Monsieur Francis Rohero et Monsieur Dieudonné Nahimana.

Les quatre autres dossiers de candidature non acceptés par la CENI sont ceux de Monsieur Jacques Bigirimana du parti FNL, de Monsieur Anicet Niyonkuru du parti CDP, de Monsieur Valentin Kavakure du parti FPN-Imboneza et du président Domitien Ndayizeye de la coalition Kira-Burundi.

Le président de la CENI a indiqué que "si un dossier n'est pas accepté au niveau de la CENI, le code prévoit la possibilité de faire recours auprès de la Cour

constitutionnelle, dans un délai de deux jours calendrier".

Toutefois, le président de la CENI a signifié aux candidats dont les dossiers ont été acceptés que la période de la campagne électorale n'est pas

encore venue. "Même si elle est connue de par le calendrier électoral, la campagne électorale sera ouverte par un décret présidentiel", a-t-il rappelé, soulignant que personne n'a pas le droit de passer outre la loi. (source : [abpinfos](#))

Organisation des patrouilles mixtes pour remettre la quadrilogie à l'oeuvre

Le commissariat provincial de Bujumbura (ouest du Burundi) dit avoir organisé le week-end dernier une patrouille conjointe et de liaison à laquelle ont pris part les policiers, les militaires, l'administration et les membres des comités mixtes de sécurité des communes Nyabiraba, Kabezi et Kanyosha. La patrouille, qui a débuté à 6 h, a pris fin à 9 h 30.

Selon le Commissaire Provincial de la police, M. Déo Bigirimana, chaque Commissariat Communal a emprunté son itinéraire, et le point de chute a été fixé à la colline Nyankere en zone et commune Mutambu. Cette activité a permis aux participants de se connaître, a indiqué ce mardi à l'ABP le commissaire Bigirimana, précisant que l'objectif principal était de montrer à la population que la

quadrilogie (administration-population-forces de l'ordre et de sécurité-corps judiciaire) est à l'oeuvre, dans le cadre d'une police de proximité. Il s'agissait également de s'enquérir de la situation sécuritaire des collines traversées, après le passage des hommes armés dans certaines communes de cette province.

Il a aussi fait savoir qu'au cours de cette opération, les intervenants se sont arrêtés pour échanger avec la population locale, et les personnes contactées ont indiqué que la sécurité est calme et que la population vit en parfaite harmonie.

Après cette activité, le commissaire provincial a prodigué des conseils allant dans le sens de maintenir la paix et la sécurité, surtout en partageant des renseignements chaque fois que de besoin. (source : [abpinfos](#))

1

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL
DES MINISTRES DU MERCREDI 11 MARS 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 mars 2020 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA.

Les dossiers suivants ont été analysés :

- 1. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine(ZLECAF)**, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères.

L'idée de création d'une zone de libre échange en Afrique date des années 1960. Mais c'est lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de Janvier 2012 à Addis Abeba qu'a été prise la décision relative au cadre et à la feuille de route pour accélérer la création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine.

Par la suite, les négociations ont continué pour aboutir à l'accord portant création de la Zone de Libre -Echange Africaine (ZLECAF).

La Zone de Libre-Echange Africaine a entre autre pour objectif de créer un marché unique pour les marchandises et les services, facilité par la circulation des personnes.

Elle contribuera aussi à la circulation des capitaux et des personnes physiques et facilitera les investissements.

Le Conseil avait analysé ce projet et avait constaté qu'il nécessitait une étude beaucoup plus approfondie par des experts afin d'évaluer les avantages que le Burundi pourrait tirer de la ratification de ce projet.

Après échange et débat, le Conseil a constaté que le dossier nécessitait toujours d'être approfondie et a désigné une équipe qui va évaluer ce que le Burundi va gagner ou perdre en ratifiant ou en ne ratifiant pas ce projet. Ce projet sera ramené en Conseil des Ministres dans un délai d'un mois.

L'équipe a été également chargée de proposer un comité multisectoriel permanent d'experts qui sera chargé d'étudier et de négocier tous les accords auxquels le Burundi est appelé à s'engager.

2. Projet de ratification du Traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale a été créée en Octobre 1983 et son Secrétariat Général mis en place en janvier 1985. Elle compte actuellement onze Etats membres dont le Burundi.

La réforme institutionnelle de la CEEAC dont il est question actuellement a été ordonnée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa 16^{ème} session ordinaire tenue le 25 mai 2015 à N'Djamena au Tchad.

En date du 18 décembre 2019, il s'est tenu un Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC consacré à la réforme institutionnelle de la CEEAC. Ce sommet avait pour objectif d'examiner, de valider et de signer tous les textes fondamentaux révisés relatifs à la réforme institutionnelle produits par le Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Ces textes adoptés et signés sont :

- Le Traité révisé instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- Le Protocole révisé relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale
- Le Cadre organique de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- Le Statut du Personnel de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- Le Règlement financier révisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

Les Chefs d'Etat ont pris l'engagement de procéder à la ratification du Traité révisé dans un délai maximal de six mois à dater de la signature.

En révisant ce traité, le but poursuivi est de doter la Communauté d'un outil fort, adapté à l'environnement actuel et qui tient compte des réalités de la Région Afrique Centrale pour enrichir l'espace régional d'un outil juridique pertinent.

En ratifiant ce Traité, le Burundi pourra faire partie des organes de cette Communauté, postuler à l'ensemble des postes politiques et techniques en vue de défendre correctement ses intérêts au sein de cette communauté.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil l'a adopté.

3

3. **Projet de loi portant cadre général de fonctionnement des Ordres Professionnels du Burundi**, présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

En date du 21 décembre 2018, le Conseil des Ministres a analysé la projet de décret portant création de l'ordre national de technologistes biomédicaux du Burundi.

Au cours de cette séance, le Conseil a constaté qu'il existe beaucoup d'ordres professionnels effectifs et d'autres en gestation et qu'il y avait nécessité de mettre en place un cadre légal général de référence.

C'est dans ce contexte que ce projet de loi est proposé. Il intervient pour assurer une cohérence législative et réglementaire en soumettant l'ensemble des Ordres professionnels à des principes communs d'organisation excepté l'Ordre des Avocats et l'Ordre des Notaires prévus par la Constitution et qui sont organisés chacun par une loi.

Après échange et débat, le projet a été adopté moyennant quelques corrections et finalisation par une équipe désignée à cet effet.

4. **Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'une administration personnalisée de l'Etat dénommée Direction des Titres Fonciers**, présenté par la Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux

Depuis les années 2005, le Burundi s'est engagé dans une politique de décentralisation de l'administration publique et des réformes foncières.

Dans le cadre de ces réformes foncières, beaucoup de projets visant la sécurisation des droits fonciers et la modernisation du système d'administration et de gestion foncière ont été entrepris.

Cependant, tous ces efforts se heurtent encore au problème de l'éparpillement des services en charge de questions foncières.

Cette situation a pour conséquence notamment la lenteur du système d'enregistrement, la multiplication des procédures, des coûts et des délais qui découragent la population désirant faire enregistrer leurs propriétés et leurs transactions foncières.

La mise en application des dispositions du Code foncier se heurte au problème de coordination et de séparation des services des Titres fonciers, du Cadastre national et des Services fonciers communaux.

Ce projet de décret vient résoudre ces problèmes en opérant des réformes à la Direction de Titres fonciers pour que le secteur de l'enregistrement des propriétés foncières soit un réel levier de développement économique et social. L'objectif est de créer une structure nouvelle regroupant les Services des Titres fonciers et du Cadastre national.

A l'issue de l'analyse, le Conseil a constaté que la question nécessitait une étude encore plus profonde et a désigné une équipe qui va l'analyser au regard des textes en vigueur.

Le dossier sera ramené dans un délai de deux semaines.

5. Note relative à l'engagement du Gouvernement du Burundi pour un partenariat public-privé entre la Province de Gitega et un consortium d'entreprises du secteur privé néerlandais pour la réalisation du projet de mise en œuvre du projet « Implementing Measurable Productive Agri Cooperation Trade (IMPACT) », présentée par le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local

En 2018, le Gouvernement du Burundi a institué Gitega comme Capitale politique du Burundi. Cette Province vient de manifester son intérêt à travailler avec les industriels Néerlandais du secteur privé, pour contribuer au développement socioéconomique des zones rurales, au développement des infrastructures dans les zones rurales, à la création d'emplois et à la génération des revenus.

Depuis avril 2019, certaines entreprises néerlandaises ont entamé une étude de faisabilité de ce projet.

En mai 2019, une délégation de ces entreprises est venue au Burundi pour discuter de ce partenariat.

En Novembre et Décembre 2019, ces entreprises ont mené des enquêtes de terrain sur les modalités d'établir des points de collecte pour le stockage et la distribution des aliments, surtout les fruits et légumes avec une technologie appropriée.

Ce projet de partenariat public-privé prévoit d'aboutir à l'installation d'une usine de transformation alimentaire à Gitega dénommée « Organic Burundi Food » où le Gouvernement détiendrait 49% des actions.

La transformation est en effet la seule alternative pour augmenter la valeur de ces produits au Burundi, atténuer la détérioration de la production excédentaire et augmenter la durée de vie de ces produits.

Les bénéficiaires de ce projet seront essentiellement les agriculteurs des Provinces Gitega, Karusi, Kayanza, Mwaro, Muramvya, Ngozi et Rutana organisés en coopératives agricoles.

Après analyse de la Note, le Conseil a réitéré son soutien à la politique de transformation des produits agricoles burundais. Il a indiqué néanmoins que tout doit se faire dans le cadre déjà tracé par le Gouvernement. Il a, à cet effet, désigné une équipe qui va suivre de près cette question pour s'assurer que tous les intervenants ont été associés et que les procédures requises pour les contrats Partenariat Public-Privé sont en train d'être scrupuleusement suivies.

6. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de la Convention de Minamata sur le mercure, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Le mercure est un métal lourd hautement toxique qui représente une menace pour la santé humaine et l'environnement.

Consciente des impacts nocifs de cette substance, la Communauté Internationale a décidé, en février 2009, d'établir un instrument juridique contraignant.

Les négociations y relatives ont débuté en 2010 et ont conduit à l'adoption, par 140 Etats, de la Convention de Minamata (du nom de la ville où la convention a été conclue) en janvier 2013, dont l'objectif global est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets de mercure et de ses composants.

En ratifiant cette Convention, le Burundi se sera engagé à prendre des mesures appropriées pour éliminer progressivement les produits contenant du mercure, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national visant à éliminer l'utilisation du mercure dans l'extraction minière artisanale et à petite échelle et sensibiliser le public sur les effets négatifs de l'utilisation du mercure.

Le Conseil avait analysé ce projet et l'avait retourné pour étudier d'abord les implications de cette ratification et pour être suffisamment informé sur les pays qui ont déjà ratifié cette Convention.

Après analyse, le Conseil a constaté que l'équipe qui avait été désignée pour réanalyser ce projet n'a pas encore produit son rapport et a encore une fois retourné le projet.

Il a été demandé à l'équipe d'accélérer son travail pour que le projet soit ramené en Conseil des Ministres dans un délai de deux semaines.

7. Projet de stratégie sectorielle 2018-2027 du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement 2018-2027 qui est actuellement le document de référence nationale en matière de planification du développement. En vue de faire participer tous les secteurs dans sa mise en œuvre, le Gouvernement a recommandé l'élaboration des stratégies sectorielles assorties de plans d'actions à l'horizon 2018-2027.

Dans ce cadre, le Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique a élaboré une stratégie sectorielle 2018-2027, non seulement pour contribuer à la réalisation de certains objectifs spécifiques du Plan National de Développement, mais aussi pour continuer l'opérationnalisation de la stratégie de gestion des finances publiques dans le cadre de l'application de la loi organique relative aux finances publiques.

L'objectif dans lequel s'inscrit cette stratégie sectorielle du ministère est de doter le Burundi d'un système de gestion des finances publiques transparent, performant, conforme aux standards internationaux, respectueux de la répartition des prérogatives entre les institutions et mettant les finances publiques au service du développement du pays et du bien-être des citoyens.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil l'a adopté.

8. Divers

- Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a informé le Conseil qu'à la suite de la décision de mettre en quarantaine, pour une durée de 14 jours, les personnes qui entrent au Burundi en provenance des pays où l'épidémie de Coronavirus est signalée, 29 personnes parmi lesquelles 16 Burundais sont actuellement à l'Hôtel Source du Nil, lieu qui a été choisi à cette fin.
- Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a informé le Conseil des irrégularités observées dans le réseau de distribution des engrais à cause de certains spéculateurs. Il a indiqué que l'engrais est en quantité suffisante et que la situation est en train d'être maîtrisée car beaucoup parmi ces spéculateurs ont été appréhendés. Il a également indiqué que tout est en train d'être fait pour que la campagne café qui a déjà commencé se déroule correctement.

7

- Le Ministre des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique a déploré le fait que certains propriétaires de parcelles construisent des kiosques et boutiques au delà des bornes de leurs parcelles, c'est-à-dire dans les rues. Il a demandé que les services habilités prennent les mesures qui s'imposent pour décourager cette pratique.

Bujumbura, 12 mars 2019

Le Secrétaire Général du Gouvernement et Porte
Parole du Gouvernement

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi